

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Conseil Municipal de la Ville de Dijon

Séance du 29 juin 2015



**MAIRIE DE DIJON**

**Président** : M. MILLOT

**Secrétaire** : Mme FERRIERE

**Membres présents** : Mme KOENDERS - M. MAGLICA - Mme POPARD - M. PRIBETICH - Mme MODDE - M. DESEILLE - Mme TENENBAUM - M. MARTIN - Mme DILLENSEGER - M. GERVAIS - Mme CHARRET-GODARD - M. CHÂTEAU - Mme MARTIN - M. EL HASSOUNI - Mme AVENA - M. DECOMBARD - Mme ZIVKOVIC - M. MASSON - Mme JUBAN - M. MEKHANTAR - Mme REVEL - M. JULIEN - M. PIAN - Mme PFANDER-MENY - Mme MARTIN-GENDRE - Mme HERVIEU - Mme DURNERIN - M. BERTHIER - M. BEKHTAOUI - M. HAMEAU - Mme MASLOUHI - M. LOVICHY - Mme HILY - M. FAVERJON - Mme CHEVALIER - M. BARD - M. BORDAT - M. ROZOY - Mme OUTHIER - Mme ERSCHENS - Mme VANDRIESSE - M. AYACHE - M. BICHOT - Mme VOISIN-VAIRELLES - M. CHEVALIER - M. BOURGUIGNAT - M. BONORON - Mme DESAUBLIAUX - M. CAVIN

**Membres excusés** : M. REBSAMEN (pouvoir M. MILLOT) - Mme TROUWBORST (pouvoir M. DESEILLE) - Mme ROY (pouvoir MME DILLENSEGER) - Mme TOMASELLI (pouvoir M. BORDAT) - M. GRANDGUILLAUME (pouvoir M. MAGLICA) - Mme AKPINAR-ISTIQUAM (pouvoir MME MASLOUHI) - M. HOUPERT (pouvoir MME OUTHIER) - M. HELIE (pouvoir M. AYACHE)

### OBJET

#### DE LA DELIBERATION

#### **Zone d'Aménagement Concerté de l'Arsenal - Démarche de label Écoquartier - Signature de la charte des Écoquartiers**

Monsieur Pribetich au nom de la commission de l'espace public, de la vie urbaine, de la tranquillité publique et de l'écologie urbaine, expose :

Mesdames, Messieurs,

Lancé en 2012 par le ministère du Logement, de l'Égalité des Territoires et de la Ruralité, le label Écoquartier a pour ambition de distinguer l'exemplarité des démarches d'aménagement durable et de valoriser les opérations qui permettent aux habitants de vivre dans des quartiers conçus selon des principes du développement durable.

La labellisation vise à garantir la qualité des projets par rapport à un socle d'exigences jugées fondamentales, portant à la fois sur des aspects de conception et de gouvernance, de cadre de vie et d'usage, de développement territorial, de préservation des ressources, ... Elle intervient après achèvement totale ou partiel de l'opération.

Deux sessions en 2013 et 2014 ont d'ores et déjà été organisées pour lesquelles 32 opérations réparties sur tout le territoire ont été labellisées.

La Ville conduit depuis quelques années l'aménagement de quartiers répondant aux critères qui permettent d'envisager une labellisation. Dans cette perspective, le projet de l'Arsenal pourrait être proposé pour participer à la 3<sup>ème</sup> vague de labellisation.

Ce projet, au regard de son avancement et de sa programmation, notamment en termes de réalisation d'équipements et d'espaces publics, répond aux critères de labellisation. Le label EcoQuartier, reconnu par le grand public et au niveau national, en constituerait un atout.

Le label EcoQuartier est une démarche progressive, constituée de 3 étapes :

- signature de la Charte des EcoQuartiers par la collectivité à l'initiative du projet,
- engagement dans la démarche de labellisation avec la constitution du dossier de labellisation,
- label Ecoquartier lorsque l'opération est livrée ou en voie de l'être en tout ou partie ; la collectivité reçoit le label si les réalisations sont conformes aux objectifs fixés.

Le projet d'aménagement fera l'objet d'un examen par des experts nommés par le Ministère, d'un passage en Commission régionale qui propose ou non la remise d'une distinction puis d'un passage en Commission nationale qui valide ou non les propositions de la Commission régionale.

La Charte des EcoQuartiers détaille :

- les grands principes des EcoQuartiers,
- les textes fondateurs de l'urbanisme et de l'aménagement durable dans le cadre desquels s'inscrit la démarche du label EcoQuartier,
- les 20 engagements que la collectivité accepte de suivre dans les projets d'EcoQuartier.

Je vous demanderai, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

- 1 - dire que le futur quartier de l'Arsenal est proposé dans le cadre d'une démarche nationale de labellisation EcoQuartier ;
- 2 - m'autoriser à signer la charte jointe en annexe ;
- 3 - m'autoriser à signer tout acte à intervenir pour l'application de cette décision.

**RAPPORT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**